Bottens, le 7 septembre 2018

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Commission des finances

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 2018-08
relatif à la
Demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2018

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet et Michel Panchaud, s'est réunie le 20 août et le 4 septembre 2018, afin de statuer sur l'objet en titre.

La commission des finances a obtenu de la part de la boursière des compléments d'informations sur les demandes de dépassements mentionnées dans le préavis.

Nous réitérons notre souhait que le traitement de ces dépassements de budget soient clairement définis pour les années futures (préavis à présenter, pourcentage de dépassement plutôt que montant limite, etc.). L'art. 10 du RCcom stipule « qu'il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil communal ». Or, nous constatons que des dépenses sont déjà engagées, alors qu'elles devraient être régies selon l'art. 11 « Dépenses imprévisibles et exceptionnelles ». Par exemple les dépenses pour la salle polyvalente (projecteur et place de grillade).

Conclusion :

- Vu le préavis municipal N° 2018-08 ;
- Considérant que ce point figure à l'ordre du jour ;

La Commission des finances, à l'unanimité, au vu de l'ensemble des remarques ci-dessus, ne souhaite pas prendre position sur ce préavis.

Les membres de la Commission des finances incorpore

David Bailly, Président | Patrick Oyon | Hervé Pittet | Michel Panchaud, Rapporteur